

CAUSERIE RADIOPHONIQUE AU POSTE CKY**le 18 janvier 1946**par l'abbé *Antoine d'ESCHAMBAULT***“LOUIS RIEL PERE”**

Il n'est peut-être pas un peuple au monde qui puisse recourir à la source de ses origines avec plus d'exactitude et de précision, que le peuple canadien-français. Le célèbre dictionnaire Tanguay est un exemple de ce qu'on peut tirer des archives de nos greffes, de nos paroisses, de nos villes et villages. Il est peu de familles canadiennes-françaises qui ne soient en mesure d'établir la suite complète de leurs ancêtres et même de montrer le lien avec les branches françaises du pays d'origine. Combien de fois la chose est arrivée dans l'histoire de notre race: Mercier reçu au pays de ses ancêtres; les Taché retrouvant leurs cousins de France après des siècles de séparation et tant d'autres... Depuis ces dernières années un intérêt nouveau s'est créé autour des problèmes de généalogie. On a des instituts comme l'institut Drouin qui a compilé des matériaux d'une richesse inouïe; on a d'excellentes monographies qui nous donnent la lignée entière de certaines familles: on a des histoires de paroisses où on retrouve les noms des fondateurs et leurs descendants. Ici dans l'Ouest canadien la Société Historique de Saint-Boniface et la Société Historique Métisse essaient, à leur modeste manière et selon leurs moyens, de s'intéresser au passé et à l'origine des vieilles familles métisses qui fondèrent le pays. Espérons qu'un jour nous aurons la nomenclature complète et circonstanciée de nos origines françaises dans l'Ouest. En attendant ne négligeons pas d'amasser tous les matériaux possible et d'intéresser les nôtres à un travail aussi utile.

L'Université du Manitoba a choisi de faire causer ses conférenciers de langue française cette année sur “les pionniers du Manitoba”. Il est clair qu'on ne pouvait entreprendre de décrire la carrière de tous les pionniers de marque du Manitoba français. Il a fallu faire un choix et il reste beaucoup de pionniers de première importance, dont il ne sera pas question, dans la présente série. Tout de même on constatera que ceux qui ont été choisis ont bien mérité de la cause commune.

On me demande de parler de Louis Riel, père du célèbre chef métis de 1869 et 1885.

Il est fort possible que la gloire du fils ait quelque peu obscurci le nom du père. Il est possible — ces choses se voient en histoire — que Louis Riel l'aîné eût été mieux connu des générations successives n'eût été l'extraordinaire renommée de Louis Riel fils et sa tragique destinée. Car le père fut un des hommes remarquables de son temps à la Rivière Rouge et il fut mêlé à un mouvement de grande importance, celui du triomphe du petit peuple contre le mo-

nopole hudsonien et, comme nous le disions à l'instant, il est en somme regrettable 'que l'histoire n'ait pas rendu justice à ce pionnier des luttes politiques et libertés populaires.

Louis Riel dont il est ici question était né à l'Île à la Crosse le 7 juin 1817, de Jean-Baptiste Riel, venu de Berthier, province de Québec, et Marguerite Boucher, métisse franco-montagnaise. Louis est mort à Saint-Boniface le 31 juin 1864, à l'âge relativement jeune de 47 ans. Il ne vit donc pas les événements politiques de 1869 ni la part que son fils y prit. Il eut par contre son heure de gloire à lui-même comme nous allons bientôt le dire.

L'ancêtre des Riel au Canada fut Jean-Baptiste qui était né en Irlande. Son père — Jean-Baptiste — était allé en Écosse pour combattre dans les armées du prétendant Stuart. Après la guerre il avait épousé une Louise Lafontaine, Française, à Limerick, Irlande. Jean-Baptiste épousa Louise Coutu, à Lanoraie, province de Québec, en 1704, et c'est de ce couple que descendent les Riel. Un des fils — Jacques — épousa Elisabeth Deganne: Jean-Baptiste, fils de Jacques et d'Elisabeth Deganne, épousa Marie-Charlotte Sylvestre, à Lavarie: un fils de ce couple épousa Marie Collin, à Saint-Cuthbert; un de leurs fils, Jean-Baptiste, s'engagea pour la Compagnie du Nord-Ouest et vint dans l'Ouest canadien. Il épousa Marguerite Boucher, métisse franco-montagnaise et c'est de ce couple que naquit Louis, dont il est ici question. Louis était donc de la cinquième génération canadienne. On dit que les Riel étaient d'origine irlandaise et que leur nom véritable était Reel. C'est le fait que l'ancêtre a séjourné en Irlande qui a prêté à cette confusion. Les Riel étaient bien français.

Louis Riel était donc né à l'Île à la Crosse le 7 juin 1817. Dans l'été de 1822 le couple Riel visita le Bas-Canada, comme le faisaient assez souvent les Canadiens-français établis dans l'Ouest. Les cérémonies du baptême furent suppléées au jeune Louis qui avait alors cinq ans. On sait que Louis Riel demeura au Bas-Canada jusqu'à cinq ans.

En 1838, à l'âge de 21 ans, il s'engagea pour la Cie de la Baie d'Hudson. Son engagement était pour trois ans. Il partit aussitôt pour le Nord-Ouest et fut stationné à la Rivière La Pluie, qui était un poste important dans le système compliqué de la fourrure. Louis revint plus tard dans le Québec et entra chez les Pères Oblats qui venaient d'arriver au Canada. Il demeura deux ans chez les Pères Oblats, mais le mal du pays le reprit et de nouveau il refit la route de la Rivière Rouge. Il vécut à Saint-Boniface et dans les environs et en 1843 il épousait Julie Lagimodière, fille du célèbre voyageur Jean-Baptiste et de la non moins célèbre Marie-Anne Gaborury.

Louis Riel essaya d'abord de monter un petit moulin à carder et voulut intéresser la Baie d'Hudson à son projet. Il n'y avait pas beaucoup de culture au pays et en général les esprits n'étaient pas encore tournés aux arts domestiques. De toute façon et vraisemblablement

blement à cause du manque d'intérêt de la Compagnie, Riel dut abandonner son projet. Il se reprit bientôt et caressa un projet plus vaste. Il conclut le plan de construire un puissant moulin à farine. Il avait fait l'acquisition d'une terre sur le bord de la Seine. Il y avait à une dizaine de milles à l'est une petite rivière connue sous le nom de rivière à la Graisse. Riel construisit un canal de neuf milles de long et relia les deux rivières, et faisant décharger la rivière à la Graisse dans la Seine il alimenta son moulin. Ce moulin, durant de longues années servit à la population de la Rivière Rouge tout en occupant utilement son propriétaire. Il devint plus tard la propriété de M. Benjamin de Lagimodière, beau-frère de Riel, et il semble que ce fut là le premier moulin à eau construit dans le pays: il n'y avait auparavant que des moulins à vent ou des moulins à bras. Riel fut connu sous le vocable de 'meunier de la Seine'. Riel était très entreprenant et fut mêlé à d'autres essais commerciaux de son temps à la Rivière Rouge. Il avait formé une société pour fabriquer des tissus. Avec Fisher et Laurence, deux citoyens bien connus du pays, il s'était rendu chez Madame Masson pour y négocier l'achat des machines. Plus tard on le retrouve occupé aux travaux de la cathédrale de Mgr Taché, qui allait remplacer celle détruite par le feu de 1860. Ça et là on rencontre son nom dans les lettres des prêtres et missionnaires de la Rivière Rouge, aux archives de l'Archevêché. On voit que Riel était citoyen d'importance et bien vu de tous les siens. Un événement en 1849 allait lui donner son plein relief.

La puissante compagnie de la Baie d'Hudson était alors à son apogée. Son monopole s'exerçait sans opposition. Depuis 1670 qu'elle essayait d'imposer ses prétentions, elle était enfin venue à bout de ses adversaires. Dès les débuts elle avait réclamé le domaine absolu de la traite de la fourrure dans les régions dont les eaux s'écoulaient dans la Baie d'Hudson. Les Français s'étaient peu souciés de ces exigences et eux-mêmes d'ailleurs revendiquaient des droits à peu près identiques. La Compagnie du Nord-Ouest après la Cession ne s'en était guère formalisée non plus, puis la Compagnie de la Baie d'Hudson ayant pénétré dans le district d'Athabaska, domaine de Norwesters, avait posé un précédent dangereux pour elle-même. Mais en 1821 avait eu lieu l'union des deux grandes compagnies rivales et celle de la Baie d'Hudson était restée seule maîtresse. Puis était apparu cet homme extraordinaire, le plus remarquable de tous, Simpson, qui n'avait pas l'intention, comme Churchill pour l'empire britannique de nos jours, de céder quoi que ce soit des droits prétendus ou réels de la Compagnie. On défendait donc à tout commerçant privé de vendre ou d'acheter de la fourrure dans les territoires du Nord-Ouest. Seuls les employés de la Compagnie avaient ce droit et aux prix fixes par la Compagnie. Si un indigent, ou un "homme libre", comme on appelait les commerçants indépendants, avait l'audace de vouloir acheter ou vendre une

peau de martre ou une queue de loutre sans passer par les comptoirs établis, il encourait l'ire des Messieurs de la Compagnie et devenait susceptible d'amende et d'emprisonnement. Inutile de dire qu'on lui confisquait ses fourrures. On sait que l'abbé Belcourt se vit enlever son bonnet de fourrure parce qu'il l'avait reçu d'un Sauvage ami et non des commis du magasin.

Il se faisait ainsi une persécution mesquine qui rendait la vie difficile et désagréable. Les habitants du pays dépendaient de la Compagnie pour tout: vivres, transports, habits, etc. Et quand on voulait leur faire tort on en avait le pouvoir! On forçait même les gens à vendre à la Compagnie le pemmican qui leur restait, une fois leurs provisions faites.

Ces prétentions de la Compagnie avaient été attaquées bien des fois et de diverses manières, mais sans résultat. Au contraire, en 1844, Christie, le gouverneur, avait lancé une nouvelle proclamation par laquelle toute personne désirant recevoir ou expédier des marchandises par les bateaux de la Compagnie devait déclarer qu'elle n'avait pas fait de commerce de fourrures pour son propre compte. Si quelqu'un refusait de faire cette déclaration, on n'acceptait désormais ses lettres que sous une condition: qu'elles devaient être ouvertes et contenir le nom de l'envoyeur.

En mars 1849, un métis français, Guillaume Sayer fut arrêté par les hommes de la Compagnie sous l'accusation d'avoir voulu faire commerce à son propre compte. Un peu plus tard trois autres Métis: McGillis, de la Ronde et Goulet, furent arrêtés et accusés du même délit. Un nommé Ferdinando, Italien, fut également écroué pour avoir échangé le produit de son travail — il était ferblantier — contre des vivres et des fourrures. On le garda en prison avec les fers aux mains et aux pieds.

Ce fut alors que Riel, le père, forma un Comité de vigilance ou vigilants comme il s'en est constitué dans bien des endroits où les pionniers durent exercer eux-mêmes la justice et recourir aux moyens de protection qui leur étaient naturels. Riel convoqua donc un certain nombre de ses compatriotes comme Benjamin Lagimodière, Urbain Delorme, Pascal Breland, François Bruneau et on devisa des moyens propres à se débarrasser de cette tyrannie à petit pied. Riel fut choisi comme chef, tout comme son fils, vingt ans plus tard devait prendre la tête du mouvement d'émancipation du pays. Le procès de Sayer et ses compagnons avait été fixé au 17 mai 1849, jour de l'Ascension. On espérait que les Métis ne viendraient pas à la cour puisque c'était jour de fête religieuse. On demanda de changer le jour du procès, mais la Compagnie refusa et elle intervint même auprès de Mgr Provencher dans l'espoir de détourner les Métis de leur attitude agressive. Le juge Thom, connu pour son fanatisme, devait juger le cas. L'excitation était telle à travers tout le pays que les Métis étaient venus de partout, à cheval, à pied! en canot. Ils assistèrent à une basse messe, déposant leurs armes à la

porte de l'église, puis armés ils se rendirent à la cour qui avait lieu à l'intérieur du Fort Garry. Ils traversèrent à la Pointe Douglas dans des embarcations qu'un nommé Sinclair mit à leur disposition. Louis Riel les avait harangués et ils étaient prêts. Ils arrivèrent en masse au Fort Garry vers dix heures et demi. La cause de Sayer fut ouverte et l'accusé sommé de paraître, mais il ne parut pas. Le juge dut demander aux Métis d'aller eux-mêmes chercher Sayer. Ils le firent et Riel demanda son acquittement immédiatement, disant qu'il était détenu injustement. Il fallut que le juge se pliât à la volonté populaire. Riel réclama que l'on rendît à Sayer les effets qu'on lui avait confisqués. Et Riel avertit la Compagnie et le juge de n'avoir plus à s'immiscer dans les transactions et les affaires de la population. Les Métis de s'écrier: "Le Commerce est libre!" "Le Commerce est libre!" et en effet, à partir de ce moment la colonie connut un régime de liberté tel qu'elle n'avait jamais encore vu depuis ses origines. Cette attitude des Métis eut sa répercussion en Angleterre. Isbister, membre influent de la Baie d'Hudson, se servit de ce fait pour démontrer auprès des autorités à Londres, l'injustice des prétentions exagérées de la Compagnie. On dut faire machine en arrière et peu à peu le pays fut libéré de cette persécution méprisante.

Quelques années plus tard, Louis Riel mourait à Saint-Boniface. Son fils aîné, Louis, allait entrer en philosophie au collège de Montréal où quelques années auparavant Mgr Taché l'avait envoyé. On sait combien la perte de son père fut sensible au jeune Louis. Cette perte fut aussi vivement ressentie par toute la population française et anglaise de la Rivière Rouge, tant on avait appris à aimer et estimer le populaire "meunier de la Seine".